« Nous vous fournissons le plus beau des parquets dans sa plus grande longueur. Livraison offerte dans la pièce de votre choix à partir de 10 m2. »

NOTICE D'INFORMATION, DE POSE ET D'ENTRETIEN DU PARQUET PREMIUM XL

Vous avez choisi d'acquérir un parquet en chêne massif fabriqué en France.
Nous vous remercions de votre confiance.

IMPORTANT :
Cette notice est à lire attentivement avant la pose du parquet et à conserver avec votre ticket de caisse. Cette notice vous apportera les informations nécessaires à la bonne pose et au bon entretien de votre parquet.

Parquet chêne massif grandes longueurs, fini prêt à la pose
Epaisseur : 21mm / Largeur : 170 mm

Impératif : se référer aux DTU en vigueur :
DTU 51.1 : Pose des parquets à clouer et **DTU 51.2 :** Pose des parquets à coller

Description :
Parquet massif avec rainure et languette sur les côtés et en bout. Chanfrein de 2 mm aux 4 côtés (PGO4) (+/-1,5 mm après ponçage) chanfreins vieillis pour la gamme chêne antik. Contre-parement rainuré.

Finitions :
Huile : huile uréthane acrylique conforme à la norme EN : 71.3 (norme jouets)
Huile cire : conforme à la norme EN : 71.3 (norme jouets)

Information relative au côté naturel du bois :

Votre parquet est réalisé en bois, qui est un matériau naturel et vivant. Ce côté naturel confère à votre parquet son caractère unique : en effet, chaque lame de parquet est réalisée à partir de pièces de bois uniques, elles-mêmes produites à partir d'arbres différents. Ainsi, bien que ce parquet soit issu d'une sélection de bois, notamment pour ses critères esthétiques, il est normal que l'aspect de ce parquet reflète la diversité naturelle du bois. Il est donc possible et normal, que d'une lame à l'autre, de légères variations de couleur et d'aspect soient perceptibles, reflétant ainsi le coté authentique et unique du bois, à la différence d'autres revêtements de sol (stratifiés, sols souples, carrelages…) qui reproduisent de façon industrielle l'aspect du bois.

Compatibilité du parquet avec les sols chauffants :

Ce parquet n'est pas recommandé pour un chauffage au sol type «chauffage à eau chaude», également couramment appelé «basse température» au sens du DTU 65.14 (anciennement DTU 65.8) et tel que défini dans l'arrêté de 1978 : c'est-à-dire avec une température maximum des sols en surface limitée à 28°C.
Résistance thermique du parquet chêne : 0.147 m2.k/w.
Résistance maximale autorisée sur chauffage sol : 0.15 m2.k/w.
Ce parquet n'est pas compatible avec un sol réversible.

IMPORTANT : il est à noter que le bois qui constitue votre parquet est un isolant thermique naturel. Ainsi si la pose du parquet est possible avec votre sol chauffant, il faut toutefois noter que ce dernier amoindrira les performances de votre chauffage au sol. De plus, la pose de ce parquet sur sol chauffant nécessite quelques précautions de pose (voir plus loin au chapitre pose).

Compatibilité du parquet avec les pièces humides :

Ce parquet n'est pas compatible avec les pièces humides.
Dans une habitation, sont considérées comme pièces humides : les sanitaires, les salles de bains, les salles d'eau, les cuisines et toutes les autres pièces non chauffées ou susceptibles d'être soumises à une humidité au niveau du sol.

Conditions d'utilisation de votre parquet :

Votre parquet en bois, réagit à l'humidité. Cette humidité peut provenir soit de l'air ambiant soit de la construction (remontées capillaires par le sol et les murs, . . .). Votre parquet ne doit être mis en oeuvre que dans des locaux secs :

Température de stockage Minimum 15°C	Hygrométrie Entre 40 et 65%
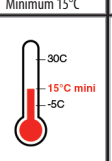	

- L'humidité relative de l'air doit être comprise entre 40% et 65%
- Le parquet ne doit pas être exposé aux remontées d'humidité par le sol ou les murs.
- Le parquet ne doit pas être exposé à l'eau (accidentellement ou lors de son entretien).

Points particuliers à contrôler :

- Constructions neuves : attention de bien respecter les temps de séchage du support.
- Rénovation : attention aux apports d'humidité (plâtrerie, peinture, ragréage).
- Parquet en rez de chaussée sans vide sanitaire.
- Résidences secondaires : les locaux sont-ils suffisamment secs ou ventilés, y compris lorsque ces dernières ne sont pas habitées.

Consignes à respecter pour l'humidité de l'air :

Le bois s'acclimate aux conditions climatiques de la pièce, ce qu'il est important de savoir :
- pour le chauffage au sol basse température : Les maisons sont de plus en plus confinées. Souvent, il n'y a que le chauffage au sol comme système de chauffage. Ce qui peut être insuffisant par grand froid. De plus, cela surchauffe le sol et abaisse l'humidité de l'air. La température au sol ne doit, à aucun moment de l'année, dépasser 28° C.
- pour l'humidité de l'air : L'humidité de l'air doit toujours se situer entre 45% et 65%. Durant la période de chauffe, lorsque l'humidité de l'air descend en dessous de 45%, il est impératif d'installer des humidificateurs d'air adaptés dans vos pièces. Si l'humidité de l'air est inférieure à 45 %, le bois se rétracte énormément. Et si l'humidité de l'air est inférieure à 30 % durant plus de 8 jours, cela peut provoquer des dégâts irréversibles au parquet, exemple : fentes, gerces, délaminations…. Faites circuler un air humidifié et sain. Humidifier l'air est très important notamment en période de chauffage. Nous préconisons également l'intégration d'une Fidbox.

Le stockage 48 heures minimum.

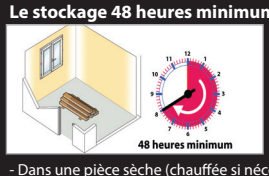

Stockage du parquet avant la pose :
Se référer au DTU 51.2. Stocker les paquets de parquet empilés à plat de façon à ce qu'ils ne subissent aucune déformation. Ils doivent être stockés à l'abri de l'humidité et des remontées d'humidité, c'est-à-dire :

- Dans une pièce sèche (chauffée si nécessaire)
- Dans une pièce non sujette aux condensations de vapeur d'eau.
- Isolés du sol si nécessaire.

Le parquet est conservé dans son emballage à température ambiante pendant au moins 48 heures avant la pose, au minimum le temps que le parquet soit à la même température que la pièce à parqueter. Les bottes ne doivent être ouvertes qu'au fur et à mesure de l'avancement de la pose. En aucun cas, il ne faut ouvrir TOUS les paquets à l'avance.

Etat du chantier pour démarrer la pose :

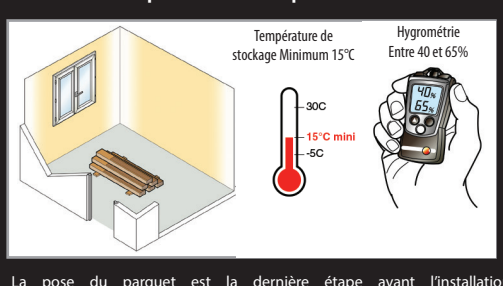

La pose du parquet est la dernière étape avant l'installation des meubles. Les travaux de plâtrerie, de peinture, d'installation des fenêtres, des portes, de plomberie etc. doivent être finis. La pièce sera parfaitement sèche, fermée et la température sera d'au moins 15°C. Ne pas poser le parquet si l'hygrométrie de l'air ambiant n'est pas comprise entre 45 % et 65%.

Vérification du support :

Le parquet doit être collé sur un support adéquat. Ce support doit être :
- SEC : le dallage ou le plancher support ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontés ou infiltration d'humidité sous quelque forme que se soit. Le support en mortier ou en béton ne doit pas excéder 3% de la masse sèche : pour les chapes fluides à base de sulfate de calcium (chape auto-lissante), l'humidité ne doit pas excéder 0,5%. Avant de commencer la pose du parquet, il faut vérifier l'humidité du support. Dans le cas d'une construction neuve ou grosse rénovation, il est impératif de contrôler l'humidité de la chape afin de s'assurer du bon séchage de cette dernière; et cela, à l'aide d'un hygromètre adéquat.
- SAIN : il ne doit y avoir en surface ni pulvérulence, ni faïençage ni croûte.
- SOLIDE : c'est-à-dire que le support doit présenter en tout point une cohésion, résistance, rigidité et dureté convenables.
- PLAN : pas plus de 5 mm de flèche en tout point du support sous une règle de 2 M et pas plus de 1 mm de flèche en tout point du support sous une règle de 20 cm.
- POREUX : la surface doit être fine, lisse et régulière mais non glacée. Elle doit être absorbante pour permettre l'accrochage de la colle.
- PROPRE : avant la mise en oeuvre du parquet, un dépoussiérage est nécessaire.

La pose

Se référer aux DTU 51-1 et DTU 51-2 en ce qui concerne les précautions de pose. Clouée, vissée, selon DTU 51-1. Collée selon DTU 51-2.

Déballage des lames :

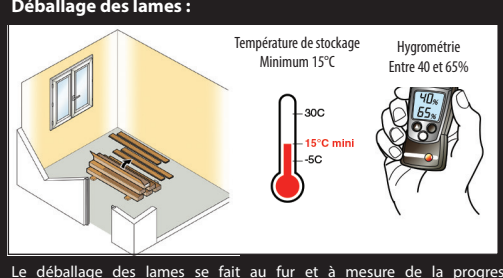

Le déballage des lames se fait au fur et à mesure de la progression de la pose. Il peut être préférable d'avoir 2 à 3 bottes de parquet déballées à l'avance de sorte à avoir plus de choix sur l'assortiment des lames (compte tenu de leur unicité) les unes aux autres et compte tenu de leur position dans la pièce parquetée. Déballer l'ensemble des lames est par contre déconseillé : certaines lames pourraient en effet se cintrer pendant le temps de la pose, rendant ainsi leur assemblage plus délicat.

Orientation des lames :

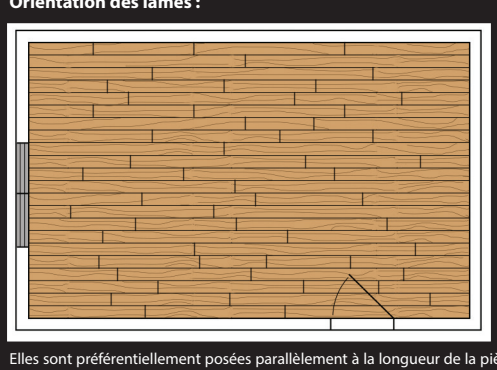

Elles sont préférentiellement posées parallèlement à la longueur de la pièce ou perpendiculairement à la face éclairée.

Jeux périphériques de dilatation :

Il doit être compris en tout point au minimum entre 8 et 12 mm au moment de la pose (y compris au pied des huisseries, tuyaux de chauffage, escaliers…)
- Il doit correspondre à 1,5 mm par mètre linéaire de parquet posé (dans le sens perpendiculaire au fil du bois).
- Entre deux pièces, un joint de dilatation est toujours nécessaire.
- Dans le cas des pièces de très grandes dimensions, un joint de dilatation supplémentaire peut être nécessaire.

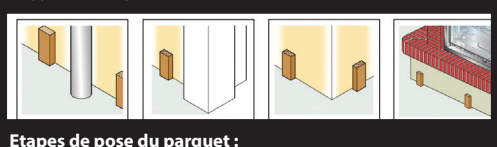

Etapes de pose du parquet :

Pose clouée, vissée :
La pose du parquet cloué se fait sur lambourdes ou solives. L'écartement des lambourdes d'axe en axe dans les locaux d'habitation est au maximum de 0,45 m.

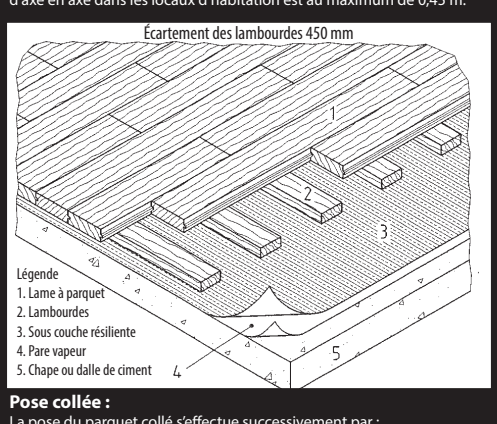

Pose collée :

La pose du parquet collé s'effectue successivement par :
- Encollage du support
- Pose du parquet
- Ajustement et marouflage du parquet avant formation de peau sur la colle.

À noter pour la colle :

Utiliser une colle pour parquets massifs 21 mm grandes largeurs adéquate, voir la fiche technique du fabriquant.
Consommation : environ 1 200 grs/m2
Encoller le support avec une spatule neuve adéquate. La colle ne doit pas entrer en contact avec les rainures et les languettes. Ne jamais poser en flottant. Le collage au cordon de colle est interdit. Nettoyant pour colle : toujours faire un test de matité du verni ou de l'huile.

Pour le cas où :

⚠

Cas spécifique des parquets compatibles sols chauffants collés sur chauffage au sol basse température :
Chauffant à eau chaude (dit basse température, DTU 65.14 (anciennement DTU 65.8). Arrêté de 1978 (réglementaire) : température maximum des sols en surface à 28°C.) :
Vérifier l'hygrométrie de la chape avant la pose (en utilisant obligatoirement un hygromètre pour cette mesure de contrôle) :
- Si chape ciment : 2% d'humidité maximum.
- Si chape anhydrite : 0,5% d'humidité maximum tolérée.

Respecter alors les étapes suivantes :
- Mise en route du chauffage pendant 3 semaines préalablement à la pose.
- Arrêter le chauffage 48 heures avant la pose.
- Coller le parquet en pose collée en plein.
- Remise en marche du chauffage après la pose de manière progressive (1°C par 24 heures).

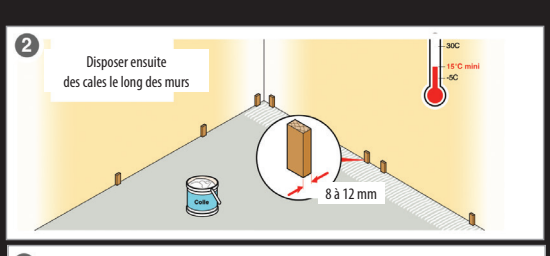

3
30C
15°C mini
-5C
Poser la première lame côté rainure vers le mur.
Il faut commencer loin des endroits de passage pour ne pas circuler sur le parquet fraichement collé.
Démarrer la pose du parquet de gauche à droite.
S'assurer du bon contact de la colle sur toute la lame en tapotant avec un maillet caoutchouc.

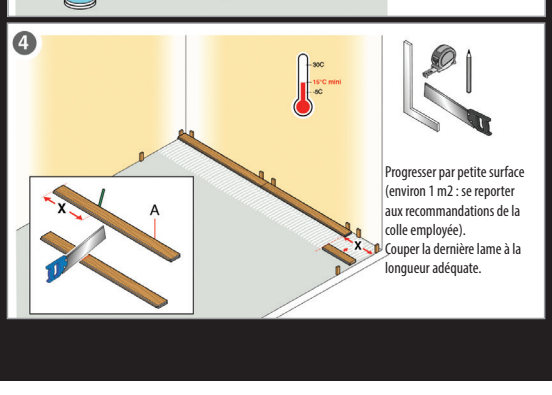

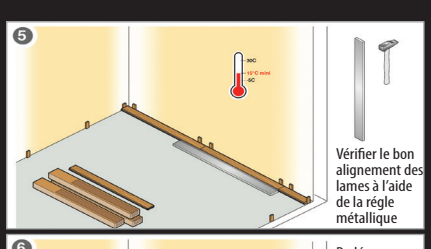

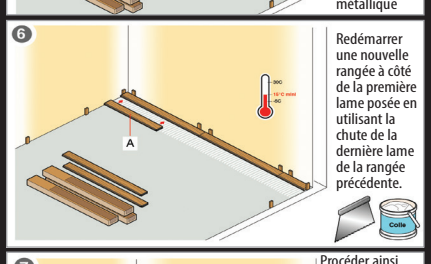
6
30C
15°C mini
-5C
A
Colle
Redémarrer une nouvelle rangée à côté de la première lame posée en utilisant la chute de la dernière lame de la rangée précédente.

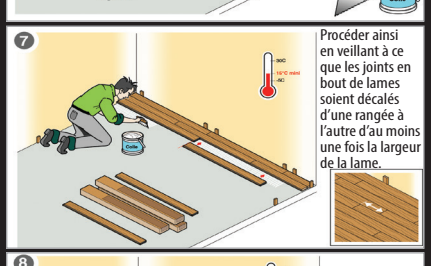
7
30C
15°C mini
-5C
Colle
Procéder ainsi en veillant à ce que les joints en bout de lames soient décalés d'une rangée à l'autre d'au moins une fois la largeur de la lame.

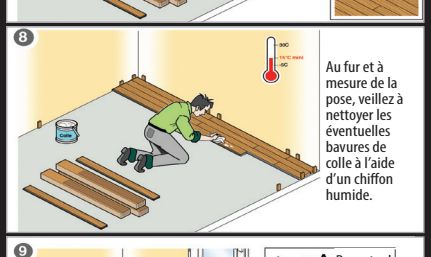
8
30C
15°C mini
-5C
Colle
Au fur et à mesure de la pose, veillez à nettoyer les éventuelles bavures de colle à l'aide d'un chiffon humide.

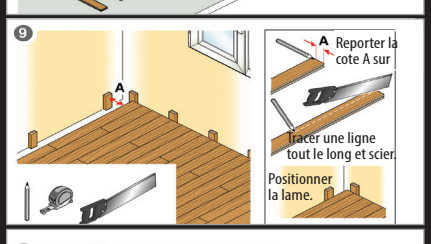

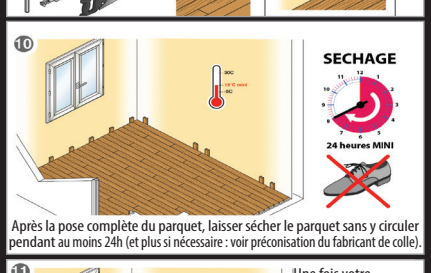
10
30C
15°C mini
-5C
SECHAGE
24 heures MINI
Après la pose complète du parquet, laisser sécher le parquet sans y circuler pendant au moins 24h (et plus si nécessaire : voir préconisation du fabricant de colle).

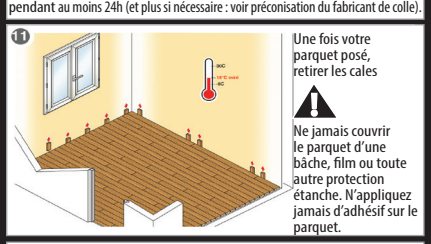
11
30C
15°C mini
-5C
Une fois votre parquet posé, retirer les cales
Ne jamais couvrir le parquet d'une bâche, film ou toute autre protection étanche. N'appliquez jamais d'adhésif sur le parquet.

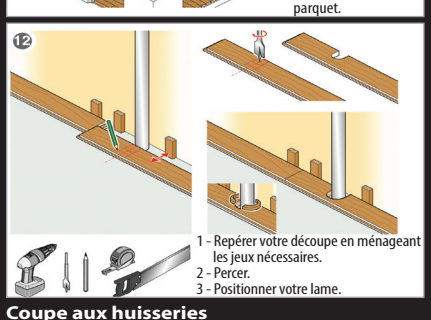

Coupe aux huisseries

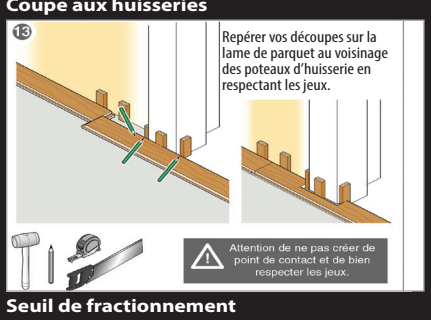
13
Repérer vos découpes sur la lame de parquet au voisinage des poteaux d'huisserie en respectant les jeux.
Attention de ne pas créer de point de contact et de bien respecter les jeux.

Seuil de fractionnement

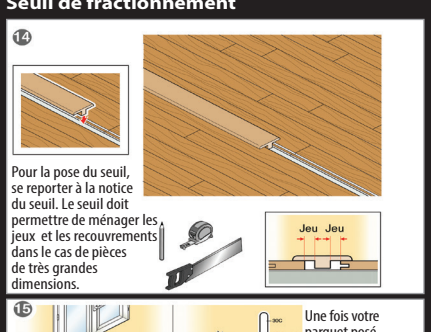
14
Pour la pose du seuil, se reporter à la notice du seuil. Le seuil doit permettre de ménager les jeux et les recouvrements dans le cas de pièces de très grandes dimensions.
Jeu Jeu

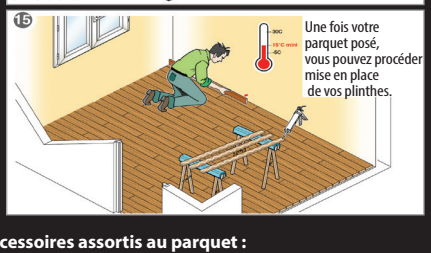

Les accessoires assortis au parquet :
plinthe chêne profil quart de rond 16 mm x 70 ; sauf pour la gamme soft : plinthe profil carré, (vendu au ml) ; barre de seuil 22 mm x 45 x 1 100 mm (vendu à la pièce) ; barre de jonction 14 mm x 35 x 1 100 mm (vendu à la pièce)

L'entretien :

Votre parquet est fini en usine. Pour préserver la beauté de votre parquet, il est impératif de suivre quelques conseils et utilisez des produits d'entretien spécifiquement adaptés au parquet que vous avez choisi. L'entretien devra être réalisé avec soin et régularité pour une parfaite pérennité de la décoration et de protection. Toujours se référer aux fiches techniques du fabricant. Ne jamais utiliser l'eau pure qui est abrasive. Utiliser le savon d'entretien pour parquets huilés. Appliquer périodiquement une couche d'huile d'entretien (ou rénovateur).

Les produits d'entretien préconisés par Leroy Merlin :
Attention : toujours appliquer des couches très fines,
Important : toujours se référer aux fiches techniques du fabricant. Le savon d'entretien est très important pour l'entretien courant afin de ne pas retirer la couche d'huile. Le savon dilué avec l'eau nourrit le parquet.
réf. LM 69668480 : savon d'entretien pour parquet huilé Syntilor 0.5l
réf. LM 66342563 : savon d'entretien pour parquet Syntilor 1l
réf. LM 69668571 : rénovateur pour parquet huilé Syntilor 1l

Après la pose :
Dépoussiérer le parquet immédiatement après la pose. Appliquer ensuite une couche de produit d'entretien spécifique parquet en suivant la notice d'utilisation du produit d'entretien. (réf LM 69668571 : rénovateur pour parquet huilé Syntilor 1l). Cela aura pour effet de protéger l'aspect d'origine de votre parquet. Pendant les 10 premiers jours, la couche qui vient d'être appliquée durcit « à coeur ». Durant cette période, ne pas couvrir (bâches de protection), ne pas disposer de tapis sur le parquet. Ne pas déplacer de meubles lourds. Ne pas mouiller le parquet, nettoyez le simplement à sec avec un balai ou un aspirateur (ne pas utiliser de textile imprégné).
Veillez à apposer des patins de protection en feutre ou en cuir sous les pieds des meubles et des sièges. Pour prévenir les rayures, placez à l'entrée un paillasson de qualité qui retiendra les poussières et les gravillons. Ne pas laisser d'eau ou d'autres liquides stagner sur votre parquet (bien isoler les pots de fleurs). Proscrire monobrosse, lustrants siliconés, produits ammoniaqués ou détergents abrasifs, etc., c'est à dire tous les matériels et produits susceptibles de donner du glissant et du brillant, patins de meubles et de chaises en téflon qui s'incrustent de cailloux… et tout autre élément rayant. Il est important de respecter ces mesures de protection.

Entretien courant :
Votre parquet est verni ou huilé de sorte que les impuretés et les poussières ne pénètrent pas dans le bois. Pour le protéger efficacement dans le temps, nous vous recommandons de procéder comme suit : Nettoyage soigneux à sec avec un aspirateur. Balayage humide matériel bien essoré, ne lavez jamais votre parquet à grande eau, ni à l'eau claire. Laissez sécher sans frotter.
Utilisez le savon d'entretien pour les parquets huilés. (réf LM 69668480 : savon d'entretien pour parquet huilé Syntilor 0.5l ou réf LM 66342563 : savon d'entretien pour parquet Syntilor 1l). L'utilisation régulière de ce savon va déjà nourrir votre parquet car il contient un peu d'huile.
Eliminez les taches avec une éponge humide.

Entretien régulier :
Pour les parquets huilés, il est essentiel d'appliquer une couche d'huile, d'huile cire ou de cire pour parquet en spray-méthode ou au chiffon selon le cas.
Et ce aussi souvent que cela s'avère nécessaire. Il est impératif de traiter le parquet régulièrement avec l'huile d'entretien aux endroits de fortes sollicitations (endroits de passage, traces de chaises, etc.)
Le parquet devra sécher entre 2 et 4 heures avant d'être remis en service.
L'application régulière d'huile ou de cire est nécessaire afin de régénérer la couche protectrice et conserver au parquet huilé ou ciré son aspect naturel et chaleureux.
Pour les parquets vitrifiés, utilisez le rénovateur adapté, il a un effet hautement protecteur et préserve l'aspect d'origine de votre parquet.
Ce produit ne doit pas être glissant, ni contenir de silicones.
Se référer aux fiches techniques du fabriquant.

⚠

PRÉCAUTIONS :
L'eau est l'ennemi par excellence de votre parquet : proscrire son utilisation.

La garantie

Ce parquet a subi à tous les stades de sa fabrication des contrôles rigoureux.

⚠

Toutefois, si vous constatez le moindre défaut ou anomalie, adressez-vous immédiatement à votre magasin LEROY MERLIN avant de procéder à la pose avec votre facture ou votre ticket de caisse correspondant. Une fois posé, le parquet ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

1°) Conditions d'application de la garantie de votre revendeur :
Le point de vente évaluera le bien-fondé de la réclamation. Le point de vente devra récupérer auprès du client :
- Le ticket de caisse du produit
- Le descriptif détaillé des fournitures ayant participé à la mise en oeuvre du produit.

2°) Etendue de la garantie :
La garantie commerciale est de 2 ans (hors traitement de surface) et à compter de la date de livraison du produit au client.
La garantie couvre uniquement la valeur du produit.
- S'il est avéré que le produit est en cause, et que par conséquent les règles techniques de pose reconnues et en vigueur (DTU pour la France, ou texte équivalent au sein des autres pays) ont été respectées; dans le cas où rien ne préjugeai de la nonconformité du produit au moment de la pose, les fournitures et la main d'oeuvre de dépose et repose sont couvertes par la garantie. Le choix de l'entreprise effectuant les travaux est laissé à l'initiative du point de vente.
- Traitement de surface : verni, huilage etc . . . ces traitements sont garantis pour une durée de 1 an dans le cadre d'un usage à caractère familial.
La garantie ne prend pas en compte l'usure au poinçonnement du bois ou la dégradation du film de finition (vernis, huile, teinte, etc.) Ces phénomènes sont normaux et la durée de vie de l'aspect de la finition dépend de l'usage (trafic) qui est fait du parquet ainsi que du soin et de l'entretien que l'on y apporte.
- Garantie pour usage commercial : Elle devra faire l'objet d'un accord préalable en fonction du produit et de l'essence choisi ainsi que du domaine d'utilisation ultérieur.

3°) Réserves et exclusions de garanties :
Dans le cas de désordres mineurs, relevant de la défectuosité du produit non avérée avant la pose, et dans le cas où une rénovation du parquet (ponçage et vitrification) permet à celui-ci de donner à nouveau satisfaction, celle-ci peut se substituer à un remplacement complet du produit (suivant collection en vigueur à cette date). En aucun cas la garantie ne peut couvrir des frais de relogement éventuels, de déplacement, de garde de meubles ….tout dommage induit ne sera pas de notre responsabilité directe ou indirecte. La garantie du produit ne couvre que sa valeur. La garantie s'applique à l'acheteur initial pour la première pose, elle est strictement personnelle et n'est ni transférable, ni cessible, ni transmissible.
La dépréciation du parquet sera proportionnelle au nombre d'année d'usage rapportées à la durée de garantie. La valeur d'échange sera basée sur la valeur d'achat diminuée d'une décote pour vétusté calculée à partir de la date d'acquisition.
Si la réclamation est justifiée, après constat, nous nous engageons à échanger le produit défectueux dans le cadre de la collection de parquets en vigueur à cette date. L'échange consiste à la fourniture du métrage équivalent à la partie défectueuse, et en aucun cas un remboursement financier.
Sont exclues du champ d'application de la garantie :
- L'utilisation des produits pour des usages non prévus (incompatibilité sol chauffant, pièce humide, usage inapproprié (trafic intense), . . .).
- Les défauts d'aspect qui résulteraient de l'application sur le produit d'un produit de finition non approprié (lors de son entretien, rénovation, huilage ou vernissage).
- Les défauts d'aspect qui résulteraient de l'application sur le produit d'un produit d'entretien non approprié.
- Les défauts d'aspect du bois ou du vernis dès lors que le produit est posé.
- Les différences d'aspect par rapport aux échantillons.
- Les rayures provenant d'un trafic entre une pièce donnant sur l'intérieur et l'extérieur.
- Les traces de talons aiguille, les impacts de chocs (chutes d'objets . . .), les traces, rayures et impacts de pieds de meuble.
- Les taches (vins, huile . . .)
- L'usure graduelle et progressive et prévisible du produit et de la finition de surface.
- La décoloration naturelle du bois du fait de son exposition aux UV.
- Les dégâts générés par des dégâts des eaux, humidité accidentelle, faits accidentels, cas fortuits ou de force majeure.
- Les dégâts résultants de détériorations volontaires ou provenant de négligence, d'un défaut d'entretien.
- Les désordres consécutifs à une pose ne respectant pas les règles de pose telles que décrites ci-dessus. Pour les cas particuliers, rapprochez-vous de votre point de vente.
- La dépose, repose ainsi que la valeur des fournitures annexes ne sont pas inclues dans la garantie dans le cas où le produit a été posé alors que le problème était visible avant la pose.
- Les dégâts après la pose du fait des animaux (urine….) ou insectes xylophages (cas d'une infection après la date d'achat), de produits corrosifs.

Informations techniques :
Humidité à la sortie d'usine : 9 % +/- 2 %.
Dureté Monnin : Chêne : 2,5 à 4,5
Résistance thermique : Chêne: 0,147 m^2 K/W
Densité : Chêne : 0,6 à 0,8
Coefficients de rétractabilité : Chêne : radial : 0,16 - tangentiel: 0,32.
Classement UPEC : Chêne $U_{3s}P_3E_1C_0$.
Classement d'usage : Chêne : 34
Classement au feu : Chêne Verni ou huilé : collé ou cloué = Cfl s1 // M3

CE

CHÊNE DE L'EST
24 rue de la Fontaine
FR 57910 HAMBACH
13
N° 2122F / RPC / 2013

EN 14342: 2005 + A1: 2008
Parquet chêne massif 21/22 mm fini usine
Code produit : 2122F - 2013

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	Cfl-s1	EN 14342: 2005 + A1: 2008
Densité minimale moyenne	650 Kg/m^3	
Epaisseur moyenne	+/- 21/22 mm	
Les conditions d'utilisation	À coller ou à clouer	
Emission (dégagement de formaldéhyde)	E1	
Résistance à la rupture	NDP	
Glissance	NDP	
Conductivité thermique	0,15 W/m K	
Durabilité biologique	1	

PEFC 10-31-190
Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle.
pefc-france.org

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR* A+ (A+ A B C)
* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

CE 1031190 EN 14342+A1 2005+A1

Parquet de fabrication française.

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).
Aucun traitement insecticide ou fongicide n'est fait sur nos parquets.
Toujours se conformer aux fiches techniques du fabricant du verni, de l'huile, des colles, des produits d'entretien.
Photographies de présentation non contractuelles.
Il peut y avoir des écarts entre les couleurs imprimées et les teintes réelles du bois.
Sous réserve d'erreurs typographiques. Les spécifications techniques sont susceptibles de modifications sans préavis de notre part.